



RCS : BREST

Code greffe : 2901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BREST atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 00118

Numéro SIREN : 520 428 301

Nom ou dénomination : 3 E SOLUTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 05/08/2015 sous le numéro de dépôt 3429

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BREST

150, rue Ernest HEMINGWAY
CS 61936 - 29219 BREST CEDEX 2
TEL : 02 98 43 31 31

RECEPISSE DE DEPOT

SELARL BRETLIM

3 rue de Kéravel
29200 Brest

V/REF :

N/REF : 2010 B 118 / 2015-A-3429

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BREST certifie qu'il a reçu le 05/08/2015, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée en date du 31/07/2015
- Nomination d'un Directeur Général

Concernant la société

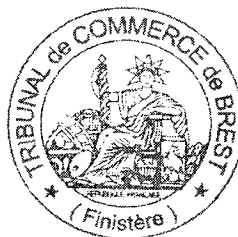
3 E SOLUTIONS
Société par actions simplifiée
rue des Entrepreneurs
Le Mespoal
29290 Saint-Renan

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2015-A-3429 le 05/08/2015

R.C.S. BREST 520 428 301 (2010 B 118)

Fait à BREST le 05/08/2015,

LE GREFFIER



Yes
B. B...

2015/A/3015

- 5 AOUT 2015

3 E SOLUTIONS

Société par actions simplifiée au capital de 400 000 euros

**Siège social : Le Mespaul - Rue des Entrepreneurs, 29290 SAINT RENAN
520 428 301 RCS BREST**

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 JUILLET 2015

Le 31 juillet 2015,
A 10 heures,

Les associés de la société 3 E SOLUTIONS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, Le Mespaul - Rue des Entrepreneurs 29290 SAINT RENAN, sur convocation faite par lettre simple adressée le 15 juillet 2015 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Eric LEGUY, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Michel PETERS est désigné comme secrétaire.

La société SORECOR, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 400 000 sur les 400 000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

E. L.

MP

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de Directeur Général, pour une durée illimitée à compter rétroactivement du 1^{er} juillet 2015 :

Madame Alexandra LEGUY,
Née à RENNES le 9 décembre 1972
De nationalité française,
Demeurant 13 rue de Remoulouarn – 29830 PLOUDALMEZEAU.

Conformément aux dispositions des statuts, Madame Alexandra LEGUY disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux statuts, Madame Alexandra LEGUY aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Eric LEGUY

Le secrétaire
Michel PETERS

